

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS A DISPARU
Ahmed Mansoor, éminent blogueur et défenseur des droits humains émirien, a été arrêté le 20 mars à son domicile, aux Émirats arabes unis. On ignore où il se trouve actuellement. Amnesty International craint qu'il n'ait été soumis à une disparition forcée et qu'il ne soit exposé au risque de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Ahmed Mansoor, éminent défenseur des droits humains et blogueur, a été arrêté à son domicile dans l'émirat d'Ajman, aux Émirats arabes unis, le 20 mars à l'aube. Vers minuit, 12 membres des forces de sécurité sont entrés dans son domicile et l'ont fouillé. Ils ont confisqué ses téléphones ainsi que d'autres appareils électroniques. On ne sait pas s'ils ont présenté d'ordre de perquisition ou de mandat d'arrêt. Après avoir fouillé son domicile pendant trois heures, vers 3 h 15 du matin, ils l'ont emmené dans un lieu inconnu. Sa famille n'a toujours pas été informée de son lieu de détention. Amnesty International craint que cet homme ne soit une victime de disparition forcée et qu'il risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Les autorités émiriennes soumettent souvent des militants et des défenseurs des droits humains à des disparitions forcées et à la torture et à d'autres mauvais traitements en détention.

Plusieurs heures après son arrestation, Emirates News Agency, le site internet d'informations officiel géré par l'État, a annoncé qu'Ahmed Mansoor avait été arrêté sur l'ordre du parquet responsable de la cybercriminalité et qu'il était détenu dans l'attente d'un complément d'enquête. D'après cette déclaration, les autorités l'accusent d'« utilisation des réseaux sociaux [notamment Twitter et Facebook] pour publier des informations fausses et trompeuses qui nuisent à l'unité nationale, à l'harmonie sociale et à la réputation du pays » et de « promotion de pensées incitant à la haine et à l'intolérance religieuse. »

Ahmed Mansoor était la seule voix indépendante qui s'exprimait encore contre les violations des droits humains depuis l'intérieur du pays, au moyen de son blog et de son compte Twitter. À cause de cela, il a été victime à plusieurs reprises d'intimidation, de harcèlement et de menaces de mort de la part des autorités émiriennes ou de leurs sympathisants. Les autorités l'ont placé sous surveillance physique et électronique : son ordinateur, son téléphone, son courriel et ses comptes Twitter ont tous été piratés. Il a également été victime d'agressions et a reçu de nombreuses menaces de mort de la part de sympathisants du gouvernement depuis son arrestation et son emprisonnement en 2011. Il avait à l'époque été condamné à trois ans d'emprisonnement pour « insultes envers des représentants des autorités ». En 2015, il a gagné le prestigieux prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme en récompense de son travail courageux.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités émiriennes de libérer Ahmed Mansoor immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression, notamment au travers de ses activités de défense des droits humains ;
- en attendant sa libération, engagez-les à révéler le lieu où il se trouve et à veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à veiller à ce qu'il puisse être en contact immédiatement et régulièrement avec sa famille et l'avocat de son choix, et à lui accorder tous les soins médicaux nécessaires dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 MAI 2017 À :

Vice-président et Premier ministre

HH Sheikh Mohammed Bin
 Rashid al-Maktoum
 Prime Minister's Office
 P.O. Box 212000
 Dubai, Émirats arabes unis
 Fax : +971 4 330 4044
 Courriel : info@pmo.gov.ae
 Twitter : @HHSkMohd

**Formule d'appel : Your Highness, /
 Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le
 corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan
 Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near to
 Shaikh Zayed Mosque
 P.O. Box 398, Abu Dhabi
 Émirats arabes unis
 Fax : +971 2 402 2762/ +971 2 441 5780
 Courriel : moi@moi.gov.ae

**Formule d'appel : Your Highness, /
 Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le
 corps du texte)**

Copies à :

Prince héritier d'Abou Dhabi
 HH Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan
 Crown Prince Court
 King Abdullah Bin Abdulaziz
 Al Saud Street,
 P.O. Box 124
 Abu Dhabi, Émirats arabes unis
 Fax : +971 2 668 6622

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 200/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde25/2464/2015/fr/>

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS A DISPARU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Mansoor est marié et a quatre jeunes garçons qu'il élève avec sa femme. Il est membre du Comité consultatif de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'ONG Human Rights Watch, et membre de la Commission consultative du Centre du Golfe pour les droits de l'homme. Depuis 2006, il rassemble des informations sur la situation des droits humains aux Émirats arabes unis, et s'exprime publiquement, à travers son blog, les réseaux sociaux et des entretiens dans les médias internationaux, en faveur de normes internationales relatives aux droits humains.

Le 3 mars 2011, Ahmed Mansoor et 132 autres personnalités émiriennes, notamment des avocats et des universitaires, ont signé une pétition adressée au président des Émirats arabes unis. Cette pétition réclamait une réforme politique dans le pays, notamment la mise en place du suffrage universel et l'attribution de pouvoirs législatifs au Conseil national fédéral, organe quasi-parlementaire. Un mois plus tard, les autorités émiriennes ont arrêté de manière arbitraire et emprisonné Ahmed Mansoor et quatre autres militants. Le 27 novembre 2011, à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante, ces hommes ont été reconnus coupables d'avoir « insulté publiquement le président, le vice-président et le prince héritier d'Abou Dhabi » dans des commentaires publiés sur un forum de discussion en ligne. Ahmed Mansoor a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Le lendemain, il a bénéficié, tout comme ses coaccusés, d'une grâce présidentielle.

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire avait déclaré en septembre 2011 que la détention d'Ahmed Mansoor était arbitraire, et avait demandé au gouvernement émirien de remédier à la situation, en le libérant et en lui accordant les réparations appropriées. Cependant, bien qu'il ait libéré Ahmed Mansoor, le gouvernement ne lui a fourni aucune forme de réparation. La grâce présidentielle n'a jamais été confirmée par écrit et on ignore si la condamnation a été effacée de son casier judiciaire.

Depuis sa libération en 2011, Ahmed Mansoor est en butte à l'intimidation et aux représailles. Il a été agressé deux fois en septembre 2012 à l'université d'Ajman, où il étudiait le droit ; ces agressions l'ont obligé à arrêter ses études. En outre, les autorités ont omis depuis 2012 de lui fournir un « certificat de bonne conduite », document indispensable pour décrocher un emploi aux Émirats arabes unis ; le temps d'attente pour ces certificats est normalement de trois jours ouvrés. Ahmed Mansoor n'a plus le droit de voyager depuis plusieurs années. Il a été empêché de se rendre à Genève, en Suisse, pour assister à la cérémonie du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme le 6 octobre 2015, pour lequel il était finaliste et potentiellement vainqueur. Les autorités émiriennes lui ont confisqué son passeport lorsqu'il a été arrêté en 2011 et refusent de lui rendre. L'interdiction de voyager prononcée à son encontre ainsi que la confiscation de son passeport constituent des atteintes au droit de circuler librement dont Ahmed Mansoor devrait pouvoir jouir en vertu du droit international relatif aux droits humains, étant donné que ces mesures ont été mises en place par les autorités afin de le sanctionner pour les actions pacifiques qu'il mène en tant que défenseur des droits humains.

D'autres formes de harcèlement infligées à Ahmed Mansoor sont notamment le vol de 140 000 dollars américains de son compte bancaire et le vol de sa voiture en janvier 2013. Lorsqu'il a déposé plainte pour le vol de son argent, le bureau du procureur d'Abou Dhabi lui a demandé de venir sur place pour répondre à quelques questions. Après l'interrogatoire, Ahmed Mansoor a découvert que sa voiture, qu'il avait garée sur le parking bien gardé du bâtiment du palais de justice, avait été volée. Il a déposé une nouvelle plainte pour le vol de son véhicule. Toutefois, la police n'a jamais fourni de rapport à ce sujet. Sans rapport de police, la compagnie d'assurance d'Ahmed Mansoor refuse de l'indemniser pour ce véhicule. Ni la voiture ni la personne qui l'a volée n'ont été retrouvées. Ahmed Mansoor a déposé plusieurs plaintes auprès de la police et d'organes officiels ; il n'a obtenu aucune information sur la progression des enquêtes sur les agressions, les menaces de mort et autres actes de harcèlement.

Nom : Ahmed Mansoor
Homme

Action complémentaire sur l'AU 200/15, MDE 25/5923/2017, 21 mars 2017

